

20260514 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/71389/etudiants-etrangers-en-france--des-manifestations-dans-plusieurs-ville-malgre-lassouplissement-du-decret-sur-les-frais-dinscription>

[Actualités](#)



Une étudiante brandit une affiche contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers lors d'une manifestation à Paris, le 12 mai 2026. Crédit : AFP

Étudiants étrangers en France : des manifestations dans plusieurs villes malgré l'assouplissement du décret sur les frais d'inscription

Par [La rédaction](#)

Bien que le ministre de l'Enseignement supérieur ait décidé d'atténuer le durcissement prévu à la rentrée concernant les droits d'inscription à l'université des étudiants non ressortissants de l'Union européenne, plusieurs centaines de personnes ont manifesté, mardi, contre cette mesure, à Paris et dans plusieurs villes de France.

Le ministre français de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, a décidé d'atténuer le durcissement prévu à la rentrée concernant les droits d'inscription des étudiants non ressortissants de l'Union européenne (UE), en relevant le plafond d'exonération accordé aux universités, a annoncé mardi le ministère.

Malgré cette annonce, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées, le même jour, à Paris et dans plusieurs villes de France, contre l'augmentation qu'ils jugent injuste des frais d'inscription à l'université pour la majorité des étudiants étrangers extracommunautaires.

À Paris, environ 500 étudiants, enseignants, personnels administratifs des universités et représentants syndicaux (Snesup-FSU, Unsa Sup-Recherche, Unef, Fage, Union étudiante...) ont défilé, sans incident, dans le quartier Latin contre la mesure qui concernerait 100 000 étudiants. Parmi les pancartes, on pouvait lire "non au tri social", "xénophobie c'est non" ou encore "même fac, même droits".

A lire aussi

[Budget 2026 en France : les étudiants étrangers, non boursiers, exclus des APL](#)

"La France va perdre beaucoup d'étudiants, elle ne sera plus attractive", prédit Boussad, 26 ans, étudiant algérien en master 1 en physiopathologie à Paris, interrogé par l'AFP, qui envisage de trouver un apprentissage dans une école privée à la rentrée, pour ne pas avoir à payer.

Kanouté, étudiant malien de 19 ans, raconte, lui, être arrivé en France en septembre en licence 1 de droit avec 5 000 euros, et travailler 15 heures par semaine dans une grande surface. "On est venu pour étudier, pas pour profiter du système", souligne-t-il, critiquant une "politique discriminatoire".

Une évolution en deux paliers transitoires

Dans le cadre d'un nouveau plan baptisé "Choose France For Higher Education", le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste avait annoncé le 20 avril vouloir faire appliquer strictement les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires dans les universités françaises, instaurés en 2019 mais jusqu'ici peu effectifs.

A lire aussi

[France : l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne augmentera les frais d'inscription pour certains étrangers](#)

Le gouvernement défend une logique de rééquilibrage financier, et soutient que l'augmentation des frais renforcerait la valeur perçue des diplômes français et attirerait des profils jugés à fort potentiel ou disposant de ressources suffisantes, dans une logique proche de certains pays anglo-saxons.

Dans sa nouvelle version, examinée mardi par un organe consultatif présidé par le ministre et réunissant des représentants des personnels, des étudiants et des établissements, ce projet de décret autorise désormais les universités à exonérer jusqu'à 20 % de leurs étudiants extracommunautaires des droits d'inscription.

Concrètement, la majorité des étudiants non ressortissants de l'Union européenne seront donc appelés à la rentrée à **s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2 895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui, et 3 941 euros en master, contre 254 euros.**

"Ces droits (...) correspondent à moins d'un tiers du coût réel de la formation, ce qui veut dire que derrière, il reste 8 000 euros qui sont aujourd'hui payés par la communauté nationale", a redit mardi devant les députés Philippe Baptiste.

Un premier projet de décret examiné la semaine dernière par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) prévoyait d'autoriser les universités à exonérer seulement 10 % de leurs étudiants extracommunautaires de ces frais d'inscription différenciés. La séance avait été boycottée par une large partie de ses membres.

Une nouvelle mouture présentée mardi relève donc ce plafond à 20 % des effectifs d'étudiants hors Union européenne. Cette évolution passera par deux paliers transitoires : un plafond à 30 % dès la prochaine rentrée, puis 25 % en 2027.

Une intersyndicale appelle à manifester à nouveau le mardi 26 mai partout en France pour obtenir le retrait du texte.